



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-018

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 9 Février 2021**

L'an deux mil vingt et un le mardi 09 Février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/02/2021

Date d'affichage 04/02/2021

---

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Procurations : 3

**Etaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés** : Madame Marion VEISTROFFER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Danielle GUILLERME-CAOUS.

**Était absent non excusé** :

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**CHANGEMENT OPERATEUR TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS AU SERVICE CONTRÔLE LEGALITÉ**

**Présentation de la décision**

Dans le cadre de la transmission et de la dématérialisation des actes (Arrêté / Délibération / Budget / Compte administratifs / ...) au service contrôle légalité de la préfecture la commune doit se doter d'un logiciel de transmission et d'un certificat RGS.

La collectivité utilise le logiciel Ixbus (société SRCI) ce dernier arrive à échéance au 28 Mai 2021. Son coût annuel est de 180 €.

Monsieur le Maire fait part au membre du conseil de son souhait d'adhérer avec l'opérateur de transmission "ADULLACT" via son dispositif S2LOW par l'intermédiaire du CDG53 (même éditeur que i-parapheur et I-delibre) son adhésion est gratuite.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le maire à signer l'avenant pour le changement d'opérateur de transmission et résilier le logiciel Ixbus avant son renouvellement par tacite reconduction.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 14 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 Février 2021.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20210209-2021-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021

